



RESEAU INTER-SAISON EUROPÉEN

## Lettre Sociale Europe N°28 d'avril 2022

### **UNE ECONOMIE JUSTE ET DURABLE : La Commission européenne établit des règles relatives au respect des droits de l'homme et de l'environnement par les entreprises dans les chaînes de valeurs.**

Le 23 février 2022, la Commission Européenne a adopté une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité pour cela elles devront :

- 1) **Adopter un code de conduite** pour le respect des droits humains et sociaux ainsi qu'environnementaux, décrivant les règles et principes à suivre par les salariés du groupe
- 2) **Identifier les incidences négatives** réelles ou potentielles en ces domaines de leurs propres activités ou celles de leurs filiales ou sous -traitants
- 3) **Prévenir ou atténuer les incidences négatives** en adoptant un plan d'actions concertés
- 4) **Réaliser les investissements nécessaires** avec un soutien aux parties prenantes concernées
- 5) **Mettre un terme aux effets négatifs** ou les réduire au minimum.
- 6) **Établir et maintenir une procédure de réclamations** ou de plaintes
- 7) **Contrôler l'efficacité de la politique** et des mesures de vigilance par des bilans au moins annuels
- 8) **Communiquer** publiquement une déclaration annuelle sur le devoir de vigilance.

Les entreprises doivent procéder à des consultations des groupes affectés y compris les travailleurs et autres parties prenantes concernées.

**Les entreprises concernées** sont celles employant plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions € et celles opérant dans les secteurs à risques pour les droits de l'homme et de l'environnement (agriculture, extraction de minerais, textile) de plus de 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires de plus de 40 millions €, mais aussi les entreprises des pays tiers actives dans l'Union européenne.

## **BILAN SOCIAL DE L'UNION EUROPEENNE 2021** 22<sup>ème</sup> rapport annuel

### **Les ambitions sociales renaissantes par temps de redressement de l'Union**

En 2021 l'Union européenne est confrontée au **Covid19** et au **changement climatique** même si des difficultés persistent en matière de migration et d'Etat de droit. Si la crise sanitaire semble maîtrisée, les conditions climatiques avec des menaces d'incendies, d'inondations, de sécheresse sévissent dans plusieurs régions d'Europe.

. **Qui sont les gagnants et les perdants du Covid 19 ?** Après une analyse des inégalités économiques, sociales et sur le marché du travail qui résultent de la crise sanitaire. La réponse de l'UE émettant une dette européenne commune pour financer les mesures économiques et sociales accroissant la **solidarité** au sein de l'Union Européenne.

**Le changement climatique** exige des transformations des modes de production, de consommation et d'organisation de nos sociétés. **Le Green Deal européen** est la réponse de l'UE à l'inévitable transition écologique mais les fonds et mesures utilisés sont-ils suffisants pour atteindre des objectifs ambitieux et nécessaires ?

**Comment la numérisation peut-elle être mise au service du Climat et de la société ?** Si la pandémie de Covid 19 a mis en évidence l'importance de la numérisation avec **beaucoup d'évolutions** dans ce domaine. Elle a entraîné des conséquences en matière de travail et de politiques sociales avec des réponses des différents acteurs sociaux dont les « nouveaux » mouvements dans le domaine du numérique.

**La Facilité pour la Reprise et la Résilience** (672,5 Milliards d'€ au cœur de NextGenerationEU) a modifié l'équilibre des pouvoirs des principaux acteurs avec une **consultation accrue** des parties prenantes. La pandémie a entraîné un changement de paradigme dans les politiques de santé afin de **coordonner les actions** face aux menaces sanitaires

**Une chronologie de l'année 2020** (de la présidence de la Croatie à la fin du Brexit) résume les événements marquants dans les Affaires sociales, écologiques et économique de l'UE et une **mise à jour** des initiatives récentes en matière de politique sociale ainsi que les **perspectives d'avenir**

<https://www.etui.org/sites/default/files/2022-03/Bilan>

## **UKRAINE : des fonds de cohésion pour soutenir les personnes fuyant l'invasion russe.**

Le 8 mars 2022 la Commission a adopté une proposition **d'action de cohésion en faveur des réfugiés en Europe (CARE)** permettant aux États membres et aux régions de fournir une aide d'urgence aux personnes fuyant l'invasion russe en Ukraine. Elle introduit de la flexibilité pour permettre une réaffectation rapide des fonds disponibles de la politique de cohésion 2014-2020 dont **les 10 milliards** de ceux d'aide à la relance pour la cohésion des territoires européens (REACT-EU), avec la possibilité d'un cofinancement à 100% de l'UE pour le financement de la politique de cohésion 2014-2020 prolongée sur l'exercice comptable 2021-2022. Les États membres ainsi que les régions auront la possibilité d'utiliser les ressources du **FEDER** et du **FSE** pour tout type de mesures visant à soutenir les personnes fuyant l'Ukraine.

Nicolas SCHMIT Commissaire chargé de l'emploi et des droits sociaux a déclaré :  
*«Avec la proposition d'aujourd'hui, l'UE assurera un soutien immédiat à ceux qui fuient l'Ukraine. Les États membres pourront utiliser les fonds de cohésion pour aider les réfugiés à trouver un emploi, à commencer ou à poursuivre une formation et à accéder à des services de garde d'enfants. Ils peuvent également bénéficier d'un soutien sous forme de conseil, de formation et d'assistance psychologique. Le financement du Fonds européen d'aide aux plus démunis sera également crucial pour fournir une aide alimentaire et matérielle de base indispensable.»*

